



COURRIER D'ORIENT,

Journal politique, commercial et littéraire,

PARAISANT UNE FOIS PAR SEMAINE A DES JOURS INDÉTERMINÉS.

Les lettres et paquets destinés pour la direction du journal doivent être adressés francs de port à PATRAS.
L'abonnement pour la Grèce est de 20 fr. pour 6 mois, et de 40 fr. par an.
Pour les Iles Ioniennes, pour tous les pays étrangers à la Grèce et les bâtiments de station dans la Méditerranée il est de 25 fr. pour 6 mois, et de 50 fr. par an.

Patras, samedi 24 janvier 1829.

AVIS.

En France et dans les pays au nord de la France, les personnes qui voudront s'abonner au COURRIER D'ORIENT, sont priées de s'adresser à Paris à M. CASSIN, rue Taranne n^o. 12; ou à M. LAURENT, libraire à Toulon, agent du journal. Elles éviteront ainsi une perte de temps considérable, et recevront de suite les numéros les plus récents du Courrier, ou bien la collection complète si elles le désirent.

(Voyez à la fin du Journal les différentes adresses où l'on peut encore souscrire.)

Le directeur du journal ayant été obligé de se rendre au chef-lieu du gouvernement, les temps affreux qui ont régné depuis vingt jours, et qui ont enflé les nombreux torrents de la côte méridionale du golfe de Lépante, ont retardé d'une semaine son retour et l'apparition de ce sixième numéro. Il a l'honneur de prévenir de nouveau et définitivement MM. les souscripteurs que, quelque soit le délai qu'amèneraient des circonstances imprévues, le terme des abonnements sera reculé de manière à ce qu'ils reçoivent au moins 26 numéros pour six mois et 52 pour un an.

INTÉRIEUR.

PATRAS.

14 Janvier. Les démogérontes ont fixé et fait afficher dans toute la ville un maximum des denrées. Cette sage mesure était réclamée par les consommateurs; elle a été combinée de manière à laisser un gain honnête aux marchands, en arrêtant la cherté toujours croissante des objets de consommation. (Voir la quatrième page du journal.)

Les blés et farines viennent d'être affranchis de tout droit d'entrée.

18 Janvier. Des personnes arrivant d'Aracova annoncent que le bateau à vapeur la Persévérance, commandé par M. J. Falangas, a capturé hors du golfe de Volo un brick et plusieurs transports chargés de troupes turques qui se préparaient à débarquer à Talente. Le nombre des prisonniers faits dans cette occasion, et que l'on conduit, dit-on, à Egine, nous sem-

ble trop exagéré pour que nous ajoutions une foi implicite à un événement aussi important. Toutefois s'il est vrai que M. Falangas ait remporté un tel avantage, pour ainsi dire, dès son début dans le commandement, nous devons convenir qu'il commence à justifier le choix qu'on a fait de lui pour succéder au brave et noble Hastings, et qu'il paraît sentir toute l'étendue des obligations qu'une telle faveur lui impose.

23 Janvier. On nous annonce de Modon que les chevaux et arnalements du troisième régiment de chasseurs, seront laissés à la cavalerie grecque qu'on s'occupe d'organiser à Argos. Ce nouveau service rendu par le gouvernement français, sera vivement senti en Grèce, où l'on n'a pu parvenir encore à organiser cette arme de manière à l'opposer avec succès à un ennemi dont elle fait la principale force. Il sera surtout apprécié par ceux qui savent ce que coûte de temps, de peines et de soins l'instruction de quatre ou cinq cents chevaux. Le régiment de M. le colonel de Faudoas était peut-être le corps de cavalerie légère le mieux monté qu'eût la France; et ses chevaux sont loin d'avoir perdu depuis qu'ils ont été transportés en Morée. Il nous reste un vœu à former; c'est de voir M. Régnaud de St. Jean d'Angely appelé à mettre en œuvre des éléments aussi précieux. On serait assuré de ne pas les voir dépérir entre ses mains, et ce serait une récompense digne de la bravoure, du zèle et surtout du désintéressement avec lesquels cet officier a servi la Grèce; la seule enfin capable d'effacer les regrets qu'il a laissés derrière lui.

Nous recevons d'Egine la lettre ci-dessous, nous nous faisons un devoir de la publier mais seulement pour faire preuve d'impartialité, car nous pensons que M. le secrétaire d'Etat ne répond pas d'une manière péremptoire à l'attaque dirigée contre lui. En effet, M. Tricoupis n'explique pas comment il a pu contre-signer deux actes qui se contredisent en un point, et pourquoi il n'a porté à la connaissance du président l'existence de la loi sur l'ordre judiciaire qu'après le premier message. Il est bien vrai qu'il a le premier averti S. E., mais il n'en est pas moins positif qu'il l'a averti trop tard; c'est là ce qui fait le sujet de la lettre que nous avons insérée dans notre numéro 3; c'est ce que son auteur appelle le manque de mémoire du secrétaire d'Etat, et c'est à quoi M. Tricoupis ne fait nulle réponse. Au reste nous saisissons cette occasion pour déclarer que notre journal, quand il aura accepté l'attaque, ne refusera jamais la défense. La rareté des feuilles publiques en Grèce nous impose le devoir que nous remplissons toujours avec empressement, de prêter nos colonnes à l'expres-

sion de toutes les opinions et de tous les sentiments.

A M. le rédacteur général du Courrier d'Orient.

Monsieur,

Le Courrier d'Orient a inséré dans son numéro 3 une lettre particulière sur mon compte. Pour faire voir qu'on n'a pas été exact dans ce qu'on y avance, il suffit de me rapporter à un message de S. E. le président de la Grèce au panhellénium qui a suivi celui dont le véritable sens n'a pas été bien saisi à ce qu'il paraît, et qui fait le sujet de la lettre en question. J'aime à croire que le message dont je parle, sous le numéro 8056 de 29 novembre (11 décembre), imprimé déjà dans l'Abeille grecque, et que vous ne refuserez pas, j'en suis convaincu, d'insérer dans votre journal conjointement à cette lettre, n'était pas connu chez vous, lors de la publication de cette lettre: une fois connu, il rétablira ces faits, et fera savoir à vos lecteurs que S. E. le président me rend toute la justice que l'auteur de la lettre se plaît à me refuser.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Votre très humble
et très obéissant serviteur,

S. TRICOUPIS.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE

AU PANEHLLÉNION.

Nous apprécions infiniment, Messieurs, les soins éclairés avec lesquels le panhellénium, dans son travail concernant l'organisation judiciaire, tâche de s'éloigner le moins possible de la loi que, comme nous le lui avons énoncé, M. le secrétaire d'Etat, s'est fait un devoir de porter le premier à notre connaissance.

Les communications que nous vous transmettons aujourd'hui à ce sujet vous prouveront encore une fois que nous partageons vos vœux, et qu'il nous tarde de les voir accomplis.

Le président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'Etat

S. TRICOUPIS.

Patras, le 29 novembre 1829.

ÉGINE.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE

AU PANEHLLÉNION.

Leurs Excellences, les représentants des cours alliées, en terminant leurs nobles travaux, et

au moment de quitter ces parages, nous ont fait l'honneur de nous adresser l'office dont vous trouverez, messieurs, ci-jointe la traduction, conjointement avec celle de la réponse que nous avons cru devoir leur faire. Il nous est agréable de porter à votre connaissance cette communication, et nous ne doutons pas des vœux que vous formez avec nous, pour que les cours alliées, dans leur justice et dans leur bienveillance pour la Grèce, décident une heure plus tôt les grandes questions dont leurs représentants se sont occupés durant leur séjour à Poros.

Le président
J. A. CAPODISTRIAS.
Le secrétaire d'État
S. TAICOURIS.

Copie de la lettre adressée à S. E. le comte Capodistrias par S. E. Stratford Canning etc., etc.

Monsieur le comte,

• Ayant terminé les travaux qui avaient particulièrement motivé notre venue dans l'Archipel, et dont nous eûmes l'honneur de faire connaître l'objet à V. E. par la lettre que nous lui adressâmes de Corfou, nous nous trouvons, mes collègues et moi, au moment de quitter Poros pour aller nous mettre plus immédiatement en communication avec nos gouvernements respectifs.

• Le sort futur de la Grèce dépend de l'accomplissement des vœux bienfaisantes qui ont dicté le traité du 6 juillet, et, grâce aux informations que V. E. a bien voulu ne rien négliger pour nous procurer, nous espérons avoir réuni sur les questions, qui sont relatives à l'exécution des clauses de cet acte, les notions les plus propres à éclairer nos cours quant aux moyens les mieux adaptés à faire atteindre ce but.

• Le succès qu'ont eu jusqu'ici vos efforts pour mettre fin à la piraterie, et établir un commencement d'ordre dans l'intérieur du pays, nous est garant de ceux que V. E. continuera de faire pour justifier en tout point l'intérêt bienveillant dont les puissances alliées honorent la Grèce.

• C'est dans cette persuasion que nous exprimons ici le vœu que l'établissement de cet ordre s'achève sous la sauvegarde d'une sage législation, ne doutant pas, monsieur le comte, qu'en persévérant à vouer à cette tâche les soins éclairés et le noble dévouement qui vous distinguent si éminemment, vous n'acquiesciez ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance de la nation dont les suffrages vous ont appelé à la tête de ses affaires.

• De notre côté, nous ne saurions, mes collègues et moi, nous éloigner de la Grèce sans témoigner personnellement à V. E. combien nous sera précieux le souvenir des relations que nous avons eu l'honneur d'entretenir avec Elle, et je vous prie, monsieur le comte, d'agréer l'assurance de ma plus haute considération.

En rade de Poros, le 13 décembre 1828.

LL. EE. M. le comte Guilleminot et M. de Ribeaupierre ont adressé le même jour à S. E. M. le président des lettres d'une teneur égale à celle de leur collègue.

Réponse de S. E. le comte Capodistrias à MM. les ambassadeurs.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE

Monsieur l'ambassadeur,

Si quelque chose pouvait ajouter aux sentiments de reconnaissance dont la Grèce est pénétrée envers ses augustes bienfaiteurs, ce seraient assurément les travaux que V. E. a consacrés, conjointement avec ses collègues, au grand but d'accélérer la décision de son sort, et de lui assurer les moyens de l'accomplir.

Les vœux les plus ardents accompagnent, monsieur l'ambassadeur, vos nobles travaux aux pieds de votre auguste souverain.

Éclairées par V. E., et par ses collègues sur la situation véritable de ce pays, les trois cours alliées daigneront, j'ose du moins m'en flatter, accorder à la Grèce la continuation de ce bienveillant intérêt, qui seul peut lui assurer les

bienfaits dont l'acte du 6 juillet est l'expression.

La Grèce redoublera d'efforts pour s'en rendre digne, et son gouvernement ne saurait mieux atteindre ce but qu'en affermissant l'ordre, et en s'appuyant sous l'égide des principes et de l'expérience qui assurent la tranquillité et le bonheur des états.

C'est par ce marche graduelle et persévérant que dès les premiers jours de son établissement, le gouvernement provisoire de la Grèce a cru devoir travailler à des améliorations, dont le résultat nécessaire serait un ordre de choses légal et stable. C'est pour lui un vrai bonheur d'avoir mérité les suffrages dont V. E., et ses collègues ou bien voulu m'honorer dans cette occasion.

Quelque pénible et difficile que soit la tâche qu'il est appelé à remplir, il la poursuivra avec fermeté et circonspection : mais ses efforts seraient couronnés plus promptement de succès, si V. E. et ses collègues interposaient leurs bons offices, auprès des augustes bienfaiteurs de la Grèce, afin de lui assurer les éléments de crédit destinés à servir de base à son système financier, sans lequel toute organisation sociale est lente et difficile.

Vous acquerrez ainsi, monsieur l'ambassadeur, de nouveaux titres à la profonde reconnaissance de la nation grecque, qui s'est montrée digne de la haute bienveillance des souverains alliés, du moment où ils ont fixé leurs regards tutélaires sur elle.

En vous témoignant au nom du gouvernement, dont j'ai l'honneur d'être le chef, l'expression de toute sa gratitude, en mon particulier je ne saurais assez assurer V. E. de tout le prix que j'attache au souvenir que je conserverai toujours, des relations qu'elle a bien voulu entretenir avec moi, dans une époque aussi importante que décisive pour la Grèce.

Je vous prie, monsieur l'ambassadeur, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le président
J. A. CAPODISTRIAS.
Le secrétaire d'État
S. TAICOURIS.

20 Décembre. Aujourd'hui il a été ouvert ici un magasin de blé national, lequel se vend aux pauvres à un taux modéré, le prix d'achat ayant été diminué d'environ un tiers. La disette de pain, occasionnée en partie par le manque d'agriculture, et en partie par le blocus du Pont Euxin, devient un malheur bien sensible aux nombreux infortunés, et le gouvernement a de nouveau rempli un devoir de sollicitude paternelle, en suppléant par sa prévoyance aux besoins d'un si grand nombre de pauvres.

GOUVERNEMENT GREC.

LE PRÉSIDENT DE LA GRÈCE.

Le Courrier de Smyrne a publié dans sa feuille du 21 novembre, une communication officielle faite dans cette ville en date du 19 du même mois au consulat de S. M. I. et R. Apostolique par M. le contre-amiral comte de Dandolo, commandant l'escadre de S. M. dans le Levant (1).

Par cette communication M. le contre-amiral, après avoir avancé qu'il avait reçu l'information officielle que plusieurs pirates grecs, et spécialement la corvette *l'Hydra*, avaient commencé à faire des prises, s'empressait de prévenir le consulat général et par lui toutes les autorités amies dans le Levant que la piraterie avait recommencé.

(1) Le consulat général d'Autriche en cette ville a publié, le 19 de ce mois, la pièce suivante :

Le commandant de l'escadre de S. M. l'empereur et roi a reçu l'avis officiel que divers pirates grecs, et notamment la corvette *l'Hydra*, ont eu l'impudence de dépouiller, dans l'intervalle écoulé depuis le 20 octobre, les bâtiments suivants (suivent les noms des bâtiments.)

Le commandant de l'escadre se fait un devoir de prévenir le consulat général de cette reprise de la piraterie, et en même temps qu'il prendra toutes les mesures analogues à l'importance de l'objet, il invite le consulat à donner à cette communication la publicité nécessaire, afin que le commerce autrichien, et les autorités amies qu'elle concerne en soient informés.

Courrier de Smyrne.

Quelque soit le motif qui a dicté cette communication, persuadé qu'elle ne manquerait pas de faire beaucoup de tort au commerce neutre, en réveillant des craintes que depuis plusieurs mois la sûreté de la navigation dans l'Archipel avait dissipées, le gouvernement grec croit devoir rétablir les faits par une déclaration aussi franche que précise. C'est de cette manière qu'il fera connaître la pureté de ses intentions et la légitimité de ses actes.

Dans les premiers jours du mois de septembre, la Grèce se trouvait menacée d'une famine générale. Les îles de l'Archipel ne produisent ordinairement que le tiers de leur consommation en céréales, et elles avaient épuisé le produit de leurs récoltes. Ce qui avait été recueilli dans le Péloponèse ne pouvait pas suffire aux besoins de ses habitants, que la présence de l'ennemi et la misère avaient mis hors d'état de cultiver la majeure partie de leurs terres. Syra, le seul marché d'où la Grèce entière tirait des grains venant de l'étranger, n'en possédait plus que quelques milliers de kilos dans ses différents dépôts.

Les rapports du commissariat général faisaient voir l'impossibilité d'assurer la subsistance de l'armée pour quelques mois, si le gouvernement ne prenait les mesures les plus promptes pour se procurer des grains de l'étranger.

Rien ne fut négligé pour obtenir ce résultat. Des commissions pour des achats furent données à Ancône, dans la Pouille, à Malte, à Corfou, mais l'on ne pouvait pas compter d'une manière positive sur les résultats de ces commissions. Les nouvelles que l'on recevait de l'Italie relativement à la dernière récolte étaient loin d'être satisfaisantes, et d'ailleurs en supposant même que les achats ordonnés pussent s'effectuer, il n'était pas certain que les grains arrivassent à temps pour prévenir des malheurs irréparables.

D'un autre côté le danger présent n'était pas le seul, un danger futur, mais imminent aussi, excitait vivement la sollicitude du gouvernement.

Ce danger était signalé dans presque tous les rapports des commissaires extraordinaires du Péloponèse. Des centaines de pétitions arrivées de différentes communes le peignaient sous des couleurs trop effrayantes pour qu'il fût permis au Gouvernement de négliger un seul des moyens par lesquels il pouvait le prévenir.

Dans plusieurs des communes de la Péninsule il n'y avait point eu de récolte parce que les habitants n'avaient pas pu ensemençer leurs champs. Rentrés dans leurs foyers ces malheureux, privés de grains pour leur nourriture journalière, étaient à la veille de laisser encore leurs terres en friche. Ce malheur aurait été général si les habitants des autres communes avaient été obligés de consommer pour leur nourriture le peu de grains qu'ils pouvaient confier à la terre.

Cet état de choses porta donc les habitants de la plus grande partie des communes de la Péninsule à demander au gouvernement des grains afin de pouvoir procéder aux semailles dans le mois d'octobre.

Prévenir le fléau de la famine, procurer aux habitants le moyen de ne pas laisser leurs terres en friche, garantir à l'armée des subsistances pour quelques mois, étaient des devoirs sacrés que le gouvernement devait remplir à tout prix. Il venait d'apprendre que la Porte ottomane avait nolisé plusieurs navires pour faire transporter des blés des parages de l'Asie mineure, d'Alexandrie et de Salonique à Constantinople. Il ne dut point négliger d'ordonner au commandant de la station de Volos, de se porter avec la corvette *l'Hydra*, les bricks *le Léonidas*, et *le Cambrian* plus le mistic goëlette *l'Euptus*, à la rencontre de ces bâtiments, afin d'intercepter et de faire arriver en Grèce une partie des blés appartenants à la Porte, et destinés aux approvisionnements de Constantinople.

En ordonnant la saisie des bâtiments chargés de grains qui se dirigeaient sur Constantinople, le gouvernement grec parlait de la conviction que ces blés appartenants à la Porte.

Une circonstance surtout le lui prouvait :

Lorsque le Pacha d'Égypte permit l'exportation des blés, il en fixa le prix à 9 piastres fortes *d'ardeb*. A cette même époque la Porte ne payait cette mesure qu'à raison de 4 piastres fortes et demi. Il résulte évidemment de là que la vente des grains transportés d'Alexandrie à Constantinople et saisis par le gouvernement grec, n'était que simulée. En effet, quelle est la maison de commerce qui se chargerait d'une entreprise destinée à lui faire perdre sciemment 4 piastres et demi par *ardeb*, plus les frais de commission et de transport ?

Malgré cette circonstance, l'intention du gouvernement grec n'a jamais été de porter la moindre atteinte au commerce des neutres.

En exerçant un droit universellement reconnu, celui de s'emparer des grains d'un ennemi déclaré, le but du gouvernement grec a été de désoler au jugement du tribunal des prises à Égine les vaisseaux capturés, de confisquer les blés appartenants à la Porte et de payer ceux dont la propriété aurait été reconnue comme neutre, en prenant pour base le cours de la vente des grains à Constantinople lorsque les captures se sont effectuées.

Puisque M. le contre-amiral Dandolo s'est cru autorisé à saisir le brick de guerre grec le *Cambrian*, il a dû voir par l'inspection de ses papiers les règles qui servaient de guide à cette occasion au gouvernement grec, ainsi que son respect pour le commerce des neutres.

Tout en déplorant que M. le contre-amiral Dandolo ait méconnu les intentions et les actes du gouvernement grec, ce dernier se flatte de l'espérer que cette explication rassurera le commerce des neutres et placera dans tout son jour la loyauté de sa conduite.

Le Président

J. A. CAPODISTRIAS.

Le secrétaire d'État

S. THACOUMIS.

Égine, le 9 (21) Décembre 1828.

6 Janvier. M. le général Durrieu et M. le colonel Fabvier sont arrivés hier ici à bord d'un navire de guerre français. Ces illustres étrangers ont dîné aujourd'hui chez S. Exc. le président. On attend avec impatience de savoir si le colonel sera remplacé à la tête de notre organisation militaire, et quels seront les pouvoirs qui lui seront confiés à cet effet. Dans ce dernier cas il repasserait bientôt dans le Péloponèse et visiterait toute la péninsule.

— M. le docteur S. G. Howe, chargé des dons des habitants de Boston pour les Grecs indigents, a jugé à propos, afin de ne point encourager la paresse en faisant des distributions gratuites à des gens étrangers depuis longtemps à toute espèce de travail, d'employer six cents pauvres athéniens réfugiés, à construire ici un quai de douze pieds de largeur. On en sentait assez vivement le besoin à Égine. Il est impossible de justifier avec plus de discernement que M. Howe, l'honorable confiance dont ses compatriotes l'ont investi.

NAPOLI DE ROMANIE.

5 Janvier. Ce matin M. le général Tiburce Sebastiani, commandant de la première brigade du corps d'expédition en Morée, ainsi que M. de Cubières, colonel du 27^e régiment d'infanterie, sont partis d'ici pour retourner à Modon qu'ils avaient quitté depuis un mois. Ils se sont embarqués jusqu'à Lerne, d'où ils ont continué leur route par terre vers Tripolitza. M. le général Sebastiani avait été chargé par S. S. le général en chef d'explorer la côte de l'Attique qui avoisine Salamane, et particulièrement Eleusis, ainsi que les défilés qui séparent ce point de la plaine d'Athènes. Il a profité de cette occasion pour visiter plusieurs lieux célèbres par leurs traditions historiques, tout en remplissant son importante mission avec le soin le plus mi-

nutieux. Pendant son court séjour ici, les autorités civiles et militaires ont été le saluer; enfin il a parcouru en détail toutes les fortifications et l'arsenal, accompagné de M. le colonel de Heydeck, gouverneur de la place, auquel il a témoigné sa satisfaction de tout ce qu'il a vu. Le général Sebastiani a laissé parmi les habitants de Napoli l'impression la plus favorable.

— M. Nicolas Kalergi, commissaire extraordinaire de l'Argolide et de Corinthe, a été appelé à Égine par S. E. le président, pour être envoyé, dit-on, dans les Cycades, où il doit remplir les mêmes fonctions. Son départ laisse de vifs regrets parmi ses administrés. M. Rados de Zagori a été nommé à la préfecture de l'Argolide, qui vient d'être séparée de celle de Corinthe occupée par M. Praidis. On croit que personne ne sera désigné pour remplir l'emploi important que le départ de M. Kalergi laisse vacant.

— Nous apprenons que le prochain départ des troupes françaises a répandu une sorte de consternation parmi les habitants de Patras, surtout dans la classe marchande. On peut assurer qu'il a produit le même effet à Napoli, et que ce ne sont point ici les intérêts de quelques boutiquiers qui parlent, mais bien des inquiétudes de la nature la plus sérieuse. On cherche à douter d'une nouvelle qui ne paraît cependant que trop positive; et l'on va jusqu'à se flatter que l'armée recevra contre ordre, ou du moins qu'il restera en Grèce un régiment, si ce n'est une brigade, pour consolider l'ordre qui commence à se rétablir. A qui sera remise la garde des forteresses que le départ des français va laisser vacantes? Nous n'avons point assez de troupes organisées pour les occuper; et une triste expérience nous a démontré l'inconvénient de les confier à des soldats irréguliers. Telle est une des nombreuses questions, auxquelles ce départ inattendu donne lieu, et nous ne pouvons croire, si nos frontières doivent s'étendre au-delà de l'Isthme, que l'on abandonne à la discrétion des Turcs l'exécution d'un traité d'un intérêt si élevé pour nous.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS.

CHARLES, etc.,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1^{er} La Chambre des Pairs et la Chambre des Députés des départements sont convoquées pour le 27 janvier 1829.

2. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Donné en notre château des Tuileries, le 7 décembre de l'an de grâce 1828, et de notre règne le cinquième.

CHARLES.

Par le Roi,

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,
DE MARTIGNAC.

— Le bâton de maréchal de France a été envoyé en Morée à M. le général Maison, et le brevet de lieutenant-général à M. le maréchal-de-camp Durrieu, chef de l'état-major de l'armée expéditionnaire.

CONSTANTINOPLE.

24 Décembre. Une anecdote assez curieuse circule ici dans la haute diplomatie. Le général Langeron, qui commandait le siège de Silistrie, avait écrit à sa femme à Odessa une lettre confidentielle sur les malheurs, le dévouement, et les souffrances des armées en général, et en particulier de celle placée sous ses ordres, que l'empereur exigeait qu'il conduisit à l'assaut de la forteresse, tandis qu'elle se trouvait enfoncée dans l'eau et dans la boue jusqu'à la moitié du corps. La comtesse Langeron a eu l'imprudence de faire voir cette lettre, dont on a pris copie. Une copie a été envoyée ici, et comme on a pensé avec raison qu'elle serait intéressante pour la Porte et pour le sultan lui-même, on s'empressa de la communiquer, et le drogman de la porte est oc-

cupé à la traduire en turc. On assure qu'elle renferme des détails importants.

Le sultan passera l'hiver à Ramid-Tchifflich; toutes les dispositions sont prises pour cela. Les troupes sont exercées sans relâche, et l'infatigable activité du souverain ne se dément pas. Il ne fait pas chanter de *Te Deum*, mais il continue à prendre toutes les mesures qui peuvent assurer le succès de la cause juste qu'il défend, et l'indépendance de son empire. On renforce les troupes de terre et de mer destinées à la défense des Dardanes. Il règne dans toute l'Asie un mouvement extraordinaire et la population en état de porter les armes arrive de tous les côtés. Si on ne force pas la Russie à faire la paix pendant l'hiver, la guerre prochaine prendra un caractère inouï de fureur et d'acharnement entre ces deux peuples qui auront réuni sur un même point toutes leurs forces pour se détruire. La philanthropie de l'Europe du dix-neuvième siècle, qui s'est soulevée à l'idée des malheurs de la Grèce, restera-t-elle sans force pour arrêter ceux qui menacent de dévorer les populations et les villes de la Turquie européenne? On croit que l'Autriche va se prononcer dans ce sens, et qu'elle est assurée de la coopération de la France et de l'Angleterre. On parle ici de M. Filquemont parti de Vienne pour Pétersbourg; sans qu'on sache s'il est revêtu du titre d'ambassadeur ou seulement chargé de quelque commission momentanée; de M. le duc de Mortemart, ambassadeur de France, qui, à son retour de Varna à Odessa, au lieu de suivre l'empereur à St.-Petersbourg, a pris la route de Paris; d'un messenger d'état arrivé d'Angleterre à Vienne et parti de là pour St.-Petersbourg; on espère enfin que l'activité et l'échange des communications qu'on remarque entre les cabinets d'Autriche, d'Angleterre et de France tendent à la paix générale. (Courrier de Smyrne.)

— Quelques bâtiments marchands sont entrés après avoir été visités par le commandant du blocus des Dardanelles qui a visé leurs expéditions. On dit même qu'il en a laissé passer plusieurs avec des denrées de différente espèce, et qu'il n'arrête que les navires chargés de blés. (Courrier de Smyrne.)

ILES IONIENNES.

CORFOU.

— On répand le bruit que le principal directeur de la maison Hope et Cie. d'Amsterdam, accompagné d'un autre banquier éminent, est arrivé à Paris, et qu'il s'occupe de la négociation d'un emprunt de cent millions de florins pour le gouvernement russe.

— D'après les lettres du 11 courant (décembre) de Berliu, plusieurs généraux russes de l'armée du Danube seront traduits devant une cour martiale; ils sont accusés de ne pas avoir fait leur devoir dans la dernière campagne.

— Notre correspondant de Gibraltar nous informe sous la date du 21 novembre, que le nombre des malades n'était à cette époque-là que d'environ 389. Il paraît par les rapports officiels que 1337 individus sont morts de la fièvre jaune depuis le commencement de l'épidémie jusqu'à ce jour, c'est-à-dire 415 soldats, 480 citoyens, 215 femmes, et 227 enfants. (Journal de Corfou, 22 déc. — 3 janv.)

ZANTE.

On nous écrit de Zante que le 13 courant une quarantaine de vingt-un jours a été rétablie dans cette île sur les provenances de la Morée.

Nous apprenons par la même voie que les ambassadeurs ont quitté cette île le 13 pour se rendre à Naples. Quelques vaisseaux étaient arrivés d'Angleterre afin de se joindre à la division anglaise dans la Méditerranée; un de ces bâtiments est le *Madagascar*, frégate de 64 canons, commandée par le capitaine l'honorable Robert Spencer, qui a été dans ces mers au commencement de la révolution et qui s'est concilié l'estime et l'amitié des principaux Grecs.

ERRATA. Dans le dernier numéro, troisième page, à l'article GRECE OCCIDENTALE, au lieu de Le rapport suivant nous est parvenu, lisez Le rapport suivant à S. Exc. le président nous est parvenu, etc.

ANNONCES
ET
AVIS DIVERS.

On trouve au bureau du journal des cartes de Turquie, de Grèce et de Candie sur différentes échelles. On s'y charge de commissions de librairie pour la France et autres pays de l'Europe; enfin on y fait imprimer en diverses langues et pour les administrations.

OUVRAGES NOUVEAUX

EN VENTE

A TOULON, CHEZ L. LAURENT,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

ADMINISTRATION DES VAISSEAUX DU ROI, ou Recueil des Lois, Ordonnances et Instructions qui régissent les différentes parties de la Comptabilité, et règlent l'exercice de la justice à bord des bâtiments de S. M.; par un administrateur en chef de la marine. 1 vol. in-4. avec les modèles.

Ce recueil manquait aux personnes chargées de suivre ou de surveiller la comptabilité à bord des vaisseaux. Il s'adresse donc naturellement aux officiers militaires, comme aux officiers civils de la marine. Il réunit toutes les dispositions en vigueur, et sera un Manuel complet pour l'administration des bâtiments du Roi. Il est divisé en trois titres principaux, où l'on a classé séparément tout ce qui se rattache au Personnel, au Matériel et aux Vivres, et est suivi d'une quatrième partie, non moins importante et d'un intérêt encore plus général, celle de la Justice.

SEANCES NAUTIQUES, ou Traité élémentaire du vaisseau à la mer; par P.-M.-J. de Bonnefoux, capitaine de frégate, sous-gouverneur du collège de marine; suivi d'un appendice contenant: 1° l'explication du système des Signaux de jour, de nuit et de brume, télégraphiques et du guet; 2° la définition des termes principaux de la tactique navale. Seconde édition, revue et augmentée; 1 volume in-8. avec deux planches.

EXERCICES ET AMARRAGES des bouches à feu à bord des bâtiments du Roi; par un officier de la marine. In-8.

TARIF DES OBJETS DE CONSOMMATION.

Pain de première qualité.	l'oque(1) 60 paras.
»» seconde qualité.	»» 50 »»
Pain de maïs.	»» 26 »»
Viande de Bœuf.	»» 80 »»
»» Veau.	»» 92 »»
»» Mouton.	»» 78 »»
»» chèvre.	»» 70 »»
»» Agneau.	»» 92 »»
»» Porc.	»» 80 »»
Poissons gros de Vénético et Divari.	»» 70 »»
»» Seconde qualité.	»» 56 »»
»» Rougets.	»» 50 »»
»» Du genre de morue.	»» 52 »»
Anguilles.	»» 70 »»
Sardines salées du golfe de Prévésa.	»» 110 »»
Sardines de Lissa, de Malte et Sicile.	»» 80 »»
Palamides salées.	»» 80 »»
Thon mariné.	»» 180 »»
Solomos.	»» 200 »»
Morue sèche.	»» 80 »»
Beurre.	»» 200 »»
Fromage vieux, non battu.	»» 100 »»
»» Nouveau.	»» 80 »»
»» En bloc.	»» 120 »»
Huile.	»» 100 »»
Miel.	»» 100 »»
Riz de Venise.	»» 84 »»
»» d'Egypte.	»» 66 »»
Fèves blanches.	»» 44 »»
Lentilles.	»» 42 »»
Pois secs.	»» 44 »»
»» chiches.	»» 48 »»
Fèves plates.	»» 36 »»
Olives.	»» 28 »»
Oignons.	»» 16 »»
Vin de Morée.	»» 30 »»
»» Dalmatie, et des Iles Ioniennes.	»» 44 »»
»» Samos.	»» 32 »»
»» Santorin, sec.	»» 40 »»
Raki première qualité.	»» 120 »»
»» seconde qualité.	»» 90 »»
Vinaigre.	»» 36 »»
Savoir de Zante.	»» 100 »»
»» Candie.	»» 110 »»

Patras, 1 (15) janvier 1829.

Les Démagérontes.

L. S.

THANOS MANTZAVINOS.
ANDREAS KALAMOGLARTIS.
DEMETRIOS ANTONOPOULOS.

(1) L'oque est à peu-près au kilogramme comme 14 est à 11.

ON SOUSCRIT AU JOURNAL,

A PARIS, chez MM. { Cassin, rue Taranne, n° 12.
Bobée et Hingray, libr. rue de Richelieu, 14.
Dondey Dupré, id. rue de Richelieu, 47 bis,
LYON Babeuf, libraire.
MARSEILLE Camoin, id.
BORDEAUX Lavallo neveu, id.
TOULON Laurent, id.
LONDRES { Rolandi, id. 20, Berners street.
Treuttell et Wurtz, id.
VIENNE Schalbacher et Comp., id.
BERLIN Schlesinger, id.
MUNICH Finsterlin, id.
AUGSBOURG Jenisch et Stage, id.
STUTTGARD A la librairie Cotta.
LEIPZIG Adolphe Bossange, libraire.
BERNE Bürgdorffer, id.
GENEVE Cherbulier, id.
BRUXELLES A la librairie parisienne.
AMSTERDAM Dufour et Comp., libraire.
HAMBOURG Perthès et Besser, id.
FRANCFORT Jugel, id.
STOCKHOLM Norman et Engstrom, id.
COPENHAGUE Gyltendal, id.
ST.-PETERSBOURG W. Graff, id.
ODESSA Sauron et Comp., id.
VARSOVIE Fabre Poiries, id.

A MOSCOU J. Gautier, libraire.
ROME De Romanis, id.
ANCONE Alberto Mercatelli, négociant.
MILAN Bocca, libraire.
TRIESTE
TURIN Pic, id.
GENES Yves Gravier, id.
FLORENCE Borghi et Comp., id.
LIVOURNE Vignozzi frères, id.
NAPLES Constantin Guaraccino, négociant.
MALTE Macgii, id.
CORFOU Ricardo Casati, id.
ZANTE Loque, id.
CONSTANTINOPEL D. N. Isckender, libraire.
SMYRNE Didier, négociant.
SALONIQUE
ALEXANDRIE (Égypt.) Clément, id.
PHILADELPHIE H. C. Carey et Lea, librr
NEW-YORK Berard et Mondon, id.
BOSTON F. Sales, id.
BALTIMORE F. Lucas, id.
NOUVELLE-ORLEANS Boimare, id.
EGYPT A. Papadopoulos.
NAPOLI DE ROMANIE N.
SYRA et ARCHIPEL Joseph Stoli, chancelier du consulat d'Es-
pagne.

DE L'IMPRIMERIE FRANÇAISE ET GRECQUE DE M. RAYBAUD.